

Décision

Générale

colonial

Décision n° 723 PERSONNEL INDIGENE

n° 723

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 18 du 15/09/1943

Date de publication
6 septembre 1943

Date du numéro
15 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de Vingt et un jours est accordée au Médecin Lieutenant-Colonel LEITNER, Chef du Service de Santé de la Colonie, pour en jouir en Éthiopie.